



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

AVENANT AU CONTRAT D'INTERVENANT EXTERNE FORMATION BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR – BTS

Entre

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, et le Lycée ,

d'une part, et

la société

représentée par

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Numéro de TVA :

Numéro, rue :

Code postal : Localité :

ci-après dénommé(e) la société, d'autre part, il est convenu d'un commun accord d'apporter les modifications

suivantes au contrat établi le .

Article 1.

Pour les intervenants ci-dessous le nombre de leçons annuelles est modifié suivant le tableau :

Nom, Prénom	Matricule	Branche enseignée	Nombre de leçons (contrat)	Nombre de leçons (avenant)
	<input type="text"/>			

Article 2.

Le présent avenant prend effet le

--	--	--

Toute communication faite dans le cadre de l'exécution du présent contrat est envoyée aux adresses suivantes :

Pour la société et le Lycée :

(Adresse du Lycée) :

Nom du Lycée :

Numéro, rue :

Code postal :

Localité :

Pour le Gouvernement :

Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

18-20, montée de la Pétrusse

L-2327 Luxembourg

Clause protection des données

Veillez noter que vos données à caractère personnel sont traitées par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur du Grand-Duché de Luxembourg conformément à la législation applicable en matière de protection des données et tel qu'il est détaillé dans la politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. La politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur est accessible sous :

<https://mesr.gouvernement.lu/fr/support/politique-de-confidentialite.html>

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le

--	--	--

<p>La société</p>	<p>Pour la direction du Lycée</p>	<p>Pour la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur</p>
-------------------	-----------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------